

*MONSIEUR JEAN-MARC
CHAYRIGUES,
MONSIEUR JEROME FARAMOND
Président et Vice-Président de la
Confédération Générale de
Roquefort
Confédération Générale des
producteurs de mai de brebis et des
industriels de Roquefort
36, avenue de la République,
12 103 MILLAU*

A Toulouse, le 14 juin 2021,

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président,

Vous avez attiré mon attention au sujet de l'application du nutri-score sur l'ensemble des produits alimentaires et je vous en remercie.

La présentation de la stratégie « De la ferme à la fourchette » par la Commission Européenne induit des évolutions réglementaires diverses touchant notamment aux politiques de promotion et de qualité de produits agricoles et alimentaires. Ces évolutions d'inscrivent pour la plupart dans une démarche de progrès global de l'agriculture et visent à restaurer le lien entre les producteurs et les consommateurs.

Toutefois, comme vous me l'avez signalé, une attention spécifique doit être portée sur les évolutions réglementaires qui concernent l'étiquetage nutritionnel des produits alimentaires et plus particulièrement des fromages. S'il apparaît nécessaire d'informer davantage le consommateur sur les produits qu'il consomme, il convient de différencier la pertinence des informations en fonction des garanties recherchées par le consommateur.

Alors que le Conseil d'État s'est prononcé en défaveur de l'obligation de l'étiquetage de l'origine géographique du lait en se fondant sur le droit européen, décision déplorable pour les producteurs et nos filières régionales ; l'extension de l'étiquetage nutritionnel à l'ensemble des produits alimentaires sous signe officiel de qualité et d'origine apparaît tout aussi préjudiciable à nos filières et à nos producteurs. Tout comme vous, je m'étonne de cette situation incohérente et inadaptée qui obligerait l'étiquetage nutritionnel et rendrait optionnel l'étiquetage sur l'origine alors que les consommateurs souhaitent être informés de manière transparente.

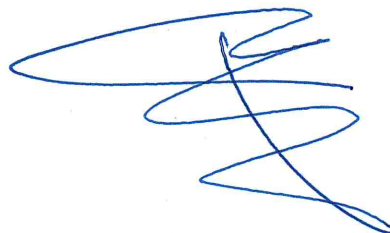
La Région Occitanie est la première région d'Europe pour les produits sous signe officiel de qualité et d'origine. Elle en compte près de 260 sur les 3000 que reconnaît l'Union Européenne. Ils recouvrent l'ensemble des filières de production, dont celles qui concernent les fromages en général. Soutenus depuis des dizaines d'années par les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, confortés dans leur promotion et leur structuration par la Région Occitanie, ces outils de reconnaissance concernent aujourd'hui 60% des exploitations agricoles d'Occitanie.

Ainsi, l'extension de l'étiquetage aux produits laitiers entrainerait leur classement vers des scores très défavorables et pourrait avoir un effet très négatif sur leur valeur et leur dynamique commerciale. Le Bleu des Causses, le Laguiole, le Rocamadour, le Roquefort, mais aussi l'IGP fromagère, le pérail de brebis et de nombreux autres fromages fermiers ou non, pourraient, par exemple, se voir attribuer des scores extrêmement mauvais alors que des produits ultratransformés contenant de nombreux additifs chimiques pourraient recevoir des notations plus favorables. Ces dispositifs d'étiquetage alimentaire, défavorables aux produits traditionnels, sont donc une entorse au bon sens et à la culture alimentaire que nous avons reçus en héritage et que nous avons à cœur de défendre.

Depuis de nombreuses années, dans notre région où les revenus agricoles sont les plus bas en France, la Confédération Générale de Roquefort et les producteurs se sont organisés collectivement pour valoriser leurs produits et promouvoir une agriculture de qualité. Je crains que les efforts que vous ayez consentis soient sapés par cette nouvelle réglementation qui place sur un pied d'égalité des produits dont la qualité intrinsèque est incomparable.

Le 29 mars, en tant que Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, j'ai alerté par une lettre le Premier Ministre sur la situation de vos filières et des producteurs, en lui demandant de faire valoir auprès de la Commission Européenne les arguments qui permettent d'exempter les produits traditionnels et sous signe de qualité et d'origine de cet étiquetage nutritionnel inadapté à la réalité de leur consommation. Cette position est la même que je défends en tant que candidate aux élections régionales pour promouvoir l'excellence de l'agriculture et de la gastronomie d'Occitanie, tout en soutenant les exploitants des filières agricole, viticole et agroalimentaire régionales. Aussi, vous pouvez compter sur moi pour continuer de porter la voix des producteurs de nos filières d'excellence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président, à l'expression de ma très haute considération.



Carole DELGA